



VILLE THERMALE & TOURISTIQUE

Le 20 mars 2009
Réf. FF/EL/29

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2009

Ouverture de séance : 19 h 30

Etaient présents : les membres en exercice

Etaient absents : MM. Claude FRERE, Mohamed GHARNIT, Christian GEORGE, Christian BERNARD et Mme Séverine MOREL avaient délégué respectivement leur mandat à Mmes BAVARD, DELOULE, ROBERT, LEPAGNEY et M. LARRIERE.

1 - FONCTIONNEMENT GENERAL

1 – A : Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a désigné Mme Marie-Claude DOILLON comme secrétaire de séance et le Directeur Général des Services comme secrétaire auxiliaire.

1 – B : Approbation du procès verbal de la précédente réunion : Le procès verbal du conseil municipal du 9 février 2009, distribué le 10 mars 2009, en annexe de la convocation, a été approuvé **par 23 voix pour et 6 voix contre (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL, Fabienne VERGUET, MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE).**

1 – C : Décisions du maire prises dans le cadre de l'article L.2122 du Code général des collectivités territoriales : Le Conseil Municipal a précédemment accordé toutes délégations au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Par application de l'article L.2122-23, il a été tenu informé de ces délégations. Elles sont les suivantes :

Décision n° 2009-11 du 23 janvier 2009 : attribution d'une carte « Abonnement bibliothèque Coup de Pouce Clé », à titre gratuit, pour 10 enfants et 3 adultes dans le cadre du dispositif « coup de pouce clé », pour l'accès à la bibliothèque du 5 janvier au 31 décembre 2009.

Décision n° 2009-12 du 26 janvier 2009 : mise à disposition de six personnes en insertion par l'association « Trait d'Union » pour le fleurissement et l'entretien des espaces verts de la commune, du 1er janvier au 31 janvier 2009. La Ville prendra à sa charge la fourniture des matériaux ainsi que les frais de structure qui seront facturés par « Trait d'Union », à savoir 2 jours /semaine pour l'encadrement soit 70 €/jour, taux horaire 3,50 €. Cette décision annule et remplace celle en date du 19 janvier 2009, n° 2009-09, contenant une erreur portant sur la période de mise à disposition.

Décision n° 2009-13 du 27 janvier 2009 : mise à disposition de six personnes en insertion par l'association « Trait d'Union » pour le fleurissement et l'entretien des espaces verts de la commune, du 1er avril au 15 octobre 2009. La Ville prendra à sa charge la fourniture des matériaux ainsi que les frais de structure qui seront facturés par « Trait d'Union », à savoir 1 jour /semaine pour l'encadrement soit 70 €/jour, taux horaire 3,50 € et l'ensemble des vêtements de protection nécessaires à chaque salarié soit 160 € par salarié.

Décision n° 2009-14 du 27 janvier 2009 : prise en charge des frais de formation pour un employé du service culturel de la Ville intitulée « Sécurité des spectacles-Entrepreneur de

spectacles vivants, dispensée par l'APAVE – BP 37004 à 21070 DIJON, pour un montant de 690 € hors taxes.

Décision n° 2009-15 du 2 février 2009 : convention de mise à disposition à titre gratuit de l'Espace Jacques Frichet-galerie des Arts à Luxeuil-les-Bains, conclue pour le mardi 12 mai de 9 h à 18 h, au bénéfice du lycée professionnel Beauregard, représenté par Manuel THOMAS, pour un forum.

Décision n° 2009-16 du 2 février 2009 : convention de mise à disposition à titre payant de l'espace Jacques Frichet à Luxeuil-les-Bains, dont le coût d'occupation s'élève à 180 €, conclue pour le vendredi 20 février 2009 de 9 h à minuit, au bénéfice de l'association « Son et Lumière » dans le cadre d'un spectacle de carnaval du groupe brésilien « Sidney Martins ».

Décision n° 2009-17 du 5 février 2009 : convention de mise à disposition, à titre payant, de l'espace Jacques Frichet-galerie des Arts, à Luxeuil-les-Bains, pour un coût d'occupation de 360 €, du mardi 16 juin au mardi 30 juin 2009, au bénéfice de Mme Françoise FAURE-COUTY, artiste « sculpteur-plasticien », demeurant à Lure, rue du Mont Randon, pour une exposition.

Décision n° 2009-19 du 5 février 2009 : convention de stage passée entre la Ville et l'I.U.T de Nancy-Brabois, 54601 VILLERS LES NANCY, département Réseaux & Télécommunications, représenté par M. Hugues GARNIER, chef du département R & T pour un stage effectué par M. Vincent PERARD, dans le service informatique de la Mairie, du 9 février au 29 mai 2009, dans le but de renouveler et d'étendre le réseau informatique de la Mairie et d'élargir les connaissances informatiques du stagiaire.

Décision n° 2009-20 du 5 février 2009 : convention de stage passée entre la Ville et l'I.U.T de Nancy-Brabois, 54601 VILLERS LES NANCY, département Réseaux et Télécommunications, représenté par M. Hugues GARNIER, chef du département R & T, pour un stage effectué par M. Arnaud GUILHEM, dans le service informatique de la Mairie, du 9 février au 29 mai 2009, dans le but de renouveler et d'étendre le réseau informatique de la mairie et d'élargir les connaissances informatiques du stagiaire.

Décision n° 2009-21 du 9 février 2009 : convention de stage passée entre la Ville et Mlle Nadia EL ATMANI NOUNOUH, pour un stage effectué à l'école maternelle du Bois de la Dame, du 26 janvier au 13 février 2009 et du 9 au 27 mars 2009.

Décision n° 2009-22 du 9 février 2009 : convention de stage passée entre la Ville et le Collège Jean Rostand, représenté par son Principal, M. Christian SONTOT, pour un stage effectué par Mlle Fatima BOUASS, à l'école maternelle du Bois de la Dame à Luxeuil-les-Bains, du 17 au 20 février 2009.

Décision n° 2009-23 du 9 février 2009 : convention de stage passée entre la Ville et le Centre de Formation des Apprentis de la Haute-Saône, Chemin du Talerot à VESOUL, représenté par Fabrice COUPEL, son directeur, pour un stage effectué par Mlle Emilie DUQUESNOY à l'école maternelle du Chêne, du 9 au 24 mars 2009.

1 – D : Comptes de gestion de l'exercice 2008 – Budget principal et budgets annexes : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a déclaré que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M. le Maire n'a pas assisté au vote des comptes administratifs. Mme DECHILLY a assuré la présidence.

1 – E : Budget principal : compte administratif 2008 : Le compte administratif de l'exercice 2008 du budget principal dressé par M. le Maire peut se résumer ainsi :

<u>Libellés</u>	<u>Dépenses ou déficits</u>	<u>Recettes ou excédents</u>
Section de fonctionnement		
Résultats antérieurs		
Opérations de l'exercice	8 756 784,75	10 083 091,70
TOTAUX	8 756 784,75	10 083 091,70
Résultat de clôture		1 326 306,95
Section de d'investissement		
Résultats antérieurs	2 748 231,35	
Opérations de l'exercice	9 301 377,57	11 060 939,77
TOTAUX	12 049 608,92	11 060 939,77
Résultats de clôture	988 669,15	

Excédent/Déficit de clôture		337 637,80
-----------------------------	--	------------

Cette proposition a été acceptée par **22 voix pour et 6 abstentions (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL, Fabienne VERGUET, MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE).**

1 – F : Budget annexe de l'eau : compte administratif 2008 : Le compte administratif de l'exercice 2008 du budget annexe du service de distribution d'eau potable dressé par M. le Maire peut se résumer ainsi :

<u>Libellés</u>	<u>Dépenses ou déficits</u>	<u>Recettes ou excédents</u>
Section de fonctionnement		
Résultats antérieurs		105 027,56
Opérations de l'exercice	70 165,80	138 360,37
TOTAUX	70 165,80	243 387,93
Résultat de clôture		173 222,13
Section de d'investissement		
Résultats antérieurs		100 582,98
Opérations de l'exercice	363 724,82	198 373,89
TOTAUX	363 724,82	298 956,87
Résultats de clôture	64 767,95	
Excédent/Déficit de clôture		108 454,18

Cette proposition a été acceptée par **22 voix pour et 6 abstentions (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL, Fabienne VERGUET, MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE).**

1 – G : Budget annexe de l'assainissement : compte administratif 2008 : Le compte administratif de l'exercice 2008 du budget annexe de l'assainissement dressé par M. le Maire peut se résumer ainsi :

<u>Libellés</u>	<u>Dépenses ou déficits</u>	<u>Recettes ou excédents</u>
Section de fonctionnement		
Résultats antérieurs		5 990,67
Opérations de l'exercice	167 123,97	265 251,47
TOTAUX	167 123,97	271 242,14
Résultat de clôture		104 118,17
Section de d'investissement		
Résultats antérieurs	160 937,93	
Opérations de l'exercice	673 848,64	924 538,31
TOTAUX	834 786,57	924 538,31
Résultats de clôture		89 751,74
Excédent/Déficit de clôture		193 869,91

Cette proposition a été acceptée par **22 voix pour et 6 abstentions (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL, Fabienne VERGUET, MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE).**

1 – H : Budget camping : compte administratif 2008 : Le compte administratif de l'exercice 2008 du budget annexe du camping dressé par M. le Maire peut se résumer ainsi :

<u>Libellés</u>	<u>Dépenses ou déficits</u>	<u>Recettes ou excédents</u>
Section de fonctionnement		
Résultats antérieurs		2091,41
Opérations de l'exercice	23 827,44	
TOTAUX	23 827,44	2091,41
Résultat de clôture	21 736,03	
Section de d'investissement		
Résultats antérieurs	353 334,37	
Opérations de l'exercice	89 640,64	172 710,65
TOTAUX	442 975,01	172 710,65
Résultats de clôture	270 264,36	
Excédent/Déficit de clôture	292 000,39	

Cette proposition a été acceptée par **22 voix pour et 6 abstentions (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL, Fabienne VERGUET, MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE).**

Retour de M. le Maire

1 – I : Affectation des résultats de fonctionnement – Exercice 2008 – Budget principal commune : Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008, constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement de 1 326 306,95 €, a décidé de l'affecter comme suit (voir tableau annexe 1) **par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL, Fabienne VERGUET, MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE).**

1 – J : Affectation des résultats de fonctionnement – Exercice 2008 – Budget service de l'eau : Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008, constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement de 173 222,13 €, a décidé de l'affecter comme suit (voir tableau annexe 2) **par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL, Fabienne VERGUET, MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE).**

1 – K : Affectation des résultats de fonctionnement – Exercice 2008 – Budget service de l'assainissement : Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008, constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement de 104 118,17 €, a décidé de l'affecter comme suit (voir tableau annexe 3) **par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL, Fabienne VERGUET, MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE).**

1 – L : Affectation des résultats de fonctionnement – Exercice 2008 – Budget camping-aire de loisirs : Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008, constatant qu'il présente un déficit de fonctionnement de 21 736,03 €, a décidé de l'affecter comme suit (voir tableau annexe 4) **par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL, Fabienne VERGUET, MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE).**

1 – M : Fixation des taux des impôts directs locaux pour l'année 2009 : Le Conseil Municipal, **par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL, Fabienne VERGUET, MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE),** a décidé de fixer les taux des impôts directs locaux, à percevoir en 2009, qui sont les taux appliqués en 2008 et reconduits pour le présent exercice comme suit :

Nature Taxe	2008 (rappel)	2009
Taxe d'Habitation	14,20 %	14,20 %

Taxe Foncière (bâti)	23,47 %	23,47 %
Taxe Foncière (non bâti)	92,72 %	92,72 %

1 – N : Construction d'une caserne de gendarmerie : adaptation des conditions du BEA (bail emphytéotique administratif) : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a modifié la délibération portant sur la construction d'une caserne de gendarmerie, soumise au conseil municipal du 9 février 2009, n° 35, comme suit :

durée du bail : les termes « *le Bail emphytéotique administratif d'une durée pouvant atteindre 60 ans avec la SA Habitat et Territoires..* » seraient modifiés selon la présente formule : « le bail à conclure est fixé pour une durée de 40 ans avec la SA Habitat et Territoires... », les autres termes de cette clause restant inchangés ;

montant du loyer : les termes « *moyennant un loyer annuel de 258 000 € (valeur décembre 2008) et actualisable au point de départ de la location* » seraient corrigés ainsi qu'il suit « moyennant un loyer dont le montant sera celui pratiqué à la remise des clés ».

1 – O : Renouvellement autorisation de jeux du Casino : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a approuvé la demande de renouvellement de l'autorisation de jeux du Casino, soit l'exploitation de 100 machines à sous, 2 tables de black jack, 1 table de roulette française, 2 tables de roulette anglaise et 2 tables de texas hold'em poker.

1 – P : Implantation d'un poste de distribution publique d'énergie électrique sur un terrain privé communal – Convention d'occupation : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a autorisé le Maire à signer la convention à intervenir avec ERDF autorisant cet organisme à occuper un emplacement de 8 m² ruelle Sainte-Anne, sur une parcelle cadastrée AL n° 147, en vue de procéder à l'implantation d'un poste de distribution publique d'énergie électrique.

1 – Q : Réorganisation scolaire sur le territoire de la commune : Le Conseil Municipal, **par 23 voix pour et 6 voix contre (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL, Fabienne VERGUET, MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE)**, a accepté la proposition de réorganisation scolaire sur le territoire de la commune déposée par M. l'Inspecteur d'Académie, étudiée en concertation avec les élus, les enseignants et les parents d'élèves dans le cadre du Conseil communal des écoles.

Suspension de séance à 22 h 00 et reprise à 22 h 30

Départ de Mmes Fabienne DELOULE et Emmanuelle MOUREL FRIES

1 – R : Budget 2009 de la Ville : Le Conseil Municipal, **par 22 voix pour et 6 voix contre (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL, Fabienne VERGUET, MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE)**, a adopté le budget primitif Ville 2009 comme suit :

SECTIONS	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	8 794 165,80	8 794 165,80
Investissement	5 466 032,28	5 466 032,28
Totaux CUMULES	14 260 198,08	14 260 198,08

1 – S : Budget 2009 du service de l'eau : Le Conseil Municipal, **par 22 voix pour et 6 abstentions (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL, Fabienne VERGUET, MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE)**, a adopté le budget primitif 2009 du service de l'eau comme suit :

SECTIONS	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	274 786,18	274 786,18
Investissement	1 552 105,95	1 552 105,95
Totaux CUMULES	1 826 892,13	1 826 892,13

1 – T : Budget 2009 du service de l'assainissement : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le budget primitif 2009 du service de l'assainissement comme suit :

SECTIONS	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	422 726,77	422 726,77
Investissement	882 143,14	882 143,14
Totaux CUMULES	1 304 869,91	1 304 869,91

1 – U : Budget 2009 du service du camping : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le budget primitif 2009 du service du camping comme suit :

SECTIONS	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	44 635,03	44 635,03
Investissement	245 878,00	362 265,26
Totaux CUMULES	290 513,03	406 900,29

1 – V : Fixation des ratios d'avancement de grades : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer le ratio « promus/promouvables » pour chacun des cadres d'emplois considérés à 100 %.

1 – W : Création d'un poste d'attaché territorial : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la création d'un poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} mars 2009 (service « Jeunesse & Politique de la Ville).

1 – X : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque Luxeuil/Saint-Sauveur : Le Conseil Municipal, par 27 voix pour (M. Alain LARRIERE ne participe pas au vote), a décidé d'allouer à l'Amicale Laïque Luxeuil/Saint-Sauveur une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 145 € pour l'organisation du carnaval des écoles.

1 – Y : Versement d'un acompte sur subvention à l'association « Les Pluralies » : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour verser un acompte d'un montant de 30 000 € sur la subvention attribuée à l'association « Les Pluralies ».

1 – Z : Versement d'une subvention d'équilibre aux Francas et au Centre de Loisirs et d'Echanges Culturels : Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 6 abstentions (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL, Fabienne VERGUET, MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE), a accepté de verser une subvention d'équilibre d'un montant de 723 € aux Francas et de 78 € au CLEC (frais générés par l'organisation du S.M.A. lors de la grève des enseignants du 29 janvier 2009).

1 – A.A : Participation au déficit de la liaison Brotte-les-Luxeuil / Luxeuil-les-Bains : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté de participer au déficit de la ligne de transport de voyageurs de Brotte-les-Luxeuil à Luxeuil-les-Bains pour l'année 2009 et de régler au Conseil Général cette participation.

1 – A.B : Indemnité de gardiennage de l'église Saint-Pierre : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement d'une indemnité de gardiennage de l'église Saint-Pierre d'un montant de 468,15 € pour l'année 2009.

1 – A.C : Adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine de prévention géré par le Centre de Gestion.

1 – A.D : Adhésion 2009 à l'Association Nationale des Maires des stations classées et des communes touristiques – Versement cotisation 2009 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement d'une cotisation de 600 € à l'Association Nationale des Maires des stations classées et des communes touristiques pour l'année 2009.

2 – INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT

2 – A : Mise en vente de 16 appartements à Luxeuil-les-Bains : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les propositions de Néolia pour la cession de 16 appartements répartis sur 3 étages d'un immeuble sis 24 rue Eugène Delacroix, cadastré section BE n° 85.

2 – B : Opération de mise en service d'une nouvelle ressource en eau et construction d'une usine de reminéralisation – Vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) 2009-01 : Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 6 abstentions (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL, Fabienne VERGUET, MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE), a confirmé l'opportunité de l'opération de construction d'une usine de reminéralisation et voté le montant de l'autorisation de programme n° 2009-01 (2 500 000 € sur 4 ans) et autorisé le Maire à solliciter les subventions éventuelles.

2 – C : Opération signalétique de voirie - Vote d'une autorisation de programme et de l'échéancier des crédits de paiement (AP/CP) 2009-02 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté le montant de l'autorisation de programme n° 2009-02 relative à l'opération de travaux de voirie-signalétique (150 000 € sur 2 ans) et autorisé le Maire à solliciter les subventions éventuelles.

2 – D : Opération de rénovation des charpentes du bas côté Sud de la Basilique - Vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) 2009-03 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de l'opportunité de mettre en place l'opération de rénovation de la charpente de la Basilique et voté le montant de l'autorisation de programme n° 2009-03 (283 173 € sur 2 ans) et autorisé le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

2 – E : Accès des personnes à mobilité réduite - Vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) 2009-04 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de l'opportunité de mettre en place l'opération accessibilité aux personnes à mobilité réduite et voté le montant de l'autorisation de programme n° 2009-04 (450 000 € sur 2 ans) et autorisé le Maire à solliciter les subventions éventuelles.

2 – F : Restructuration des écoles - Vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) 2009-05 : Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 6 voix contre (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL, Fabienne VERGUET, MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE), a décidé de l'opportunité de l'opération portant sur la réorganisation des écoles et voté le montant de l'autorisation de programme n° 2009-05 (1 100 000 € sur 4 ans) et autorisé le Maire à solliciter les subventions éventuelles.

La séance a été levée à 0 h 45.

La Secrétaire de séance,

Le Député-Maire,

Marie-Claude DOILLON

Michel RAISON